



Demande d'autorisations d'urbanisme

Déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir... Quelques soient les travaux que vous souhaitez engager, vous devez faire une demande d'autorisation d'urbanisme auprès du Conseil architectural et urbain de Brest métropole. Particuliers ou professionnels, vous pouvez faire le dépôt de votre demande en ligne grâce au téléservice gratuit ouvert à tous.

Démarches d'urbanisme en ligne

Demandes d'urbanisme en ligne

Ouvert aux professionnels depuis le 14 avril 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid19, le dépôt en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme est également ouvert pour les particuliers depuis le 18 mai.

Brest métropole et ses huit communes membres offrent aux particuliers et aux professionnels la possibilité de déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne, via un guichet unique permettant le dépôt des dossiers de façon dématérialisée.

Ce téléservice gratuit et ouvert à tous permet de déposer toutes vos demandes d'urbanisme sous forme numérique : déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir... Il vous suffit

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

Mentions légales

✓ OK, tout accepter

Personnaliser

Préparez votre demande avant de commencer

Avant de réaliser votre démarche en ligne : préparez-la ! Brest métropole vous accompagne...

Retrouvez tous les conseils pour préparer vos démarches d'urbanisme dans la page [Démarches d'urbanisme](#) de brest.fr.

Important : afin d'éviter un allongement de la durée de votre procédure, vérifiez bien que vous transmettez les bonnes pièces à votre demande et que votre dossier est complet.

Faites votre demande en ligne

Les étapes pour déposer une demande d'urbanisme

1. Créer votre compte
2. Remplir le formulaire en ligne
3. Joindre les documents numériques du dossier
4. Valider votre dossier et l'envoyer

Besoin d'aide pour créer votre compte et déposer votre demande ?

Particuliers : Guide d'utilisation de la [démarche en ligne \(création de compte et formulaire\)](#)

Professionnels : Guide d'utilisation de la [démarche en ligne \(création de compte et formulaire\)](#)



**Vous disposez de l'ensemble des informations et pièces à joindre à votre dossier ?
Accéder au téléservice pour créer votre compte et déposer votre demande [Guichet unique pour les demandes d'urbanisme dématérialisées](#) ➔**

Vous rencontrez des difficultés ?

L'équipe du conseil architectural et urbain de Brest métropole vous accompagne par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, ou par mail.

- Pour les questions n'ayant pu se résoudre par mail ou téléphone, ainsi que pour le dépôt des autorisations d'urbanisme, un accueil physique est assuré sans rendez-vous entre 9h et 12h30 dans le respect des mesures barrières et de distanciation.

**Accueil au Guichet
Lundi au vendredi 9h-12h30**



Attention, fermeture de l'accueil du CAU du 28 au 31 décembre 2020.

Contact

Conseil architectural et urbain de Brest métropole

24, rue Coat-ar-Gueven
29200 Brest

☎ 02 98 33 50 50

@ cau@brest-metropole.fr

Dernière mise à jour le : **14 décembre 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30